PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

12.2.2007

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Véronique Mathieu, Anne Van Lancker, Sophie in't Veld, Luisa Morgantini et Hiltrud Breyer

sur la fistule obstétricale

Échéance: 14.5.2007

DC\650875FR.doc PE 385.320v01-00

FR FR

0017/2007

Déclaration écrite sur la fistule obstétricale

Le Parlement européen,

- vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant que la fistule obstétricale est une grave lésion survenant suite à un accouchement difficile, traumatisant la vie de plus de deux millions de femmes, souvent très jeunes et issues des pays en développement,
- B. considérant que la fistule, associée à la naissance d'enfants mort-nés, provoque d'importantes séquelles physiques et mentales ainsi que l'exclusion sociale,
- C. considérant que la fistule a été prévenue, traitée et éliminée depuis plus d'un siècle en Europe,
- D. considérant que l'incapacité des systèmes de santé publics des pays en développement à fournir l'accès aux soins préventifs et curatifs porte préjudice aux droits et à la dignité des femmes,
- 1. invite la Commission et le Conseil à:
 - a. agir d'urgence et soutenir toute initiative visant à:
 - prévenir la fistule à travers le respect des lois concernant l'âge légal du mariage, la promotion de l'accès universel aux soins obstétricaux d'urgence, de l'éducation à la santé reproductive et du statut de la femme;
 - améliorer les systèmes de santé, les infrastructures sanitaires, la formation et le transfert de personnel médical pour le traitement efficace des fistules;
 - encourager la réhabilitation et la réinsertion sociale des femmes traités;
 - b. renforcer son soutien politique et financier au cinquième Objectif du Millénaire pour le développement sur la santé maternelle;
 - c. soutenir les efforts internationaux pour éliminer les fistules, notamment la campagne mondiale lancée par l'UNFPA;
- 2. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, au Conseil, à la Commission et aux États membres.

